

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
28/04/2023

Date d'affichage :
22/05/2023

SÉANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :

Mme CANAL Alexanne a donné procuration à Mme BLEICHER Mélanie

Mr TEREBUS Michel a donné procuration à Mr MICLO Guy

Madame Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 26

**Redevance
distribution GAZ**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public, par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la Commune de Rougegoutte, donne lieu au paiement d'une redevance (RODI) conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, par cette présente délibération, le règlement de cette redevance d'une montant de 290,00 € au titre de l'année 2023.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

